

Les emplacements réservés article L.151-41 du code de l'Urbanisme

Numéro	Bénéficiaire	Vocation	Superficie
1	Commune	Accès	350 m ²

Plan Local d'Urbanisme Aniche

Plan des emplacements réservés



PL.U.I.
Arrêté le :
14 / 06 / 2019

PL.U.I.
Approuvé le :
14 / 06 / 2019

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT
CS 40 200 Fiers-en-Estreeleux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax: 03 62 07 80 01



Bruille-lez-Marchiennes



Auberchicourt

Abscon

Emerchicourt

Mastaing